



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France



Trophées Cramif 2022

Des entreprises s'engagent en faveur de la prévention
des risques professionnels, de la santé au travail et
de l'amélioration des conditions de travail.

SOMMAIRE

Les Trophées Cramif, qu'est-ce que c'est ?	3
Le Comité des Trophées 2022	4
La direction régionale des risques professionnels	5
Les chiffres clés de la sinistralité en 2021 en Île-de-France	6
Le plan d'actions du service Prévention en Île-de-France (2018-2022)	7
Les 10 lauréats 2022	9
À propos de la Cramif	26

Les Trophées Cramif, qu'est-ce que c'est ?

Des récompenses pour valoriser l'engagement en faveur de la santé et la sécurité au travail des entreprises franciliennes.

L'Île-de-France compte plus de 510 000 établissements inscrits au régime général. Chaque année, les Trophées de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) récompensent un certain nombre d'entre eux pour les démarches de prévention des risques professionnels qu'ils ont mises en place afin d'assurer la sécurité de leurs salariés, de préserver leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

La Cramif remet cette distinction aux entreprises franciliennes depuis plus de 20 ans.



LES OBJECTIFS DES TROPHÉES CRAMIF SONT MULTIPLES :

- **récompenser les entreprises** pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- **valoriser ces démarches** pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés
- **promouvoir l'action de la Cramif**, et plus généralement celle de la branche risques professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien

Créée en 1997 par Bernard Chadebec, la sculpture remise aux lauréats portait à l'origine le nom de Trophée Laplace. Elle symbolise l'opposition entre le hasard et le savoir.

Le hasard, qui tient lieu encore trop souvent d'explication à la survenance d'un accident, est représenté par la boule de bronze difforme et chaotique. Le disque transparent représente la raison, la compréhension et s'incruste dans la boule pour faire reculer et vaincre l'ignorance.

COMPOSITION DU COMITÉ DES TROPHÉES 2022

- **Réza Painchan**, président du conseil d'administration de la Cramif
- **Cédric Delayen**, président de la commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles (CRAT/MP), 1^{er} vice-président du conseil d'administration de la Cramif
- **Joseph Ratsimihah**, ingénieur assistance/conseil ascenseurs et levage de personnes, département expertise et conseil technique de l'INRS
- **Boris Mazzocut**, titulaire CFDT du collège « Salarié » du CTR 3
- **Gérard Pulliat**, titulaire CPME, président du collège « Employeur » du CTR 2
- **Sylvère Dernault**, adjoint à la responsable du pôle Politique du travail responsable du service santé sécurité au travail de la DRIETS
- **Christian Allies**, directeur de l'ARACT Île-de-France
- **Caroline Delmas**, directrice SPSTi Horizon Santé Travail
- **Bertrand Masselin**, responsable sécurité et sureté des chantiers de la Société du Grand Paris (SGP)

LES 5 COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX D'ÎLE-DE-FRANCE



CTR1

métallurgie, chimie,
caoutchouc, plasturgie



CTR2

bâtiment et travaux publics,
bois, ameublement, papier
et carton, textile, vêtement,
cuirs et peaux, pierres
et terres à feu



CTR3

transport, eau, gaz, électricité,
livre et communication, services,
commerces et industrie de
l'alimentation, commerce non
alimentaire



CTR4

activités de santé



CTR5

activités de service I et II autres
que les activités de santé

LA DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est chargée de **prévenir, accompagner et réparer les fragilités liées à la santé en Île-de-France, tant sociales que professionnelles.**

Grâce à l'expertise de sa direction régionale des risques professionnels, nous accompagnons les 510 000 établissements d'Île-de-France et protégeons leurs salariés en assurant la promotion et en participant à la coordination de la prévention des risques professionnels. Nous mettons en œuvre des **programmes de prévention** nationaux et régionaux.

Par le **calcul et la notification des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles**, et grâce à l'action de nos préventeurs qui conseillent et accompagnent chaque année près de 8 500 entreprises, nous incitons à la **mise en place d'actions de prévention.**

Enfin, nous contribuons au Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles et assurons le secrétariat de la Commission réclamation du compte professionnel de prévention (CRC2P).

Les chiffres clés de la sinistralité 2021 en Île-de-France



ACCIDENTS DU TRAVAIL

89 325 accidents du travail pour près de
8 900 000 journées indemnisées
129 accidents du travail mortels



ACCIDENTS DE TRAJET

22 446 accidents de trajet
2 000 000 de journées perdues
53 accidents mortels



MALADIES PROFESSIONNELLES

82 % de troubles musculosquelettiques
2 000 000 journées de travail perdues en raison
des incapacités temporaires
78 décès dus aux maladies professionnelles

LE PLAN D' ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION EN ÎLE-DE-FRANCE (2018-2022)

Décliné au niveau régional dans le contrat pluriannuel de gestion (CPG), le plan d'actions du service Prévention de la Cramif est adopté par la commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles (CRAT/MP) en concertation avec les comités techniques régionaux (CTR).

Le plan d'actions s'inscrit dans la continuité des actions engagées, tout en répondant à de nouveaux enjeux centrés sur **3 priorités nationales et 3 priorités régionales**.

3 priorités nationales



Prévenir les TMS (troubles musculosquelettiques) et les risques liés aux manutentions manuelles dans les entreprises



Contribuer à réduire le risque de chute de plain-pied et de hauteur dans l'ensemble des entreprises



Supprimer ou réduire les expositions aux agents chimiques dangereux, et en particulier aux agents cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR)

3 priorités régionales

déterminées en fonction des facteurs de sinistralité en Île-de-France



Logistique



Restauration collective



Paris Capitale, comprenant 5 thématiques : hôtellerie-restauration traditionnelle, Grand Paris Express, activités aéroportuaires, logements collectifs, collecte des déchets ménagers et traitement des déchets issus des chantiers du BTP

Les **10** entreprises récompensées par un Trophée Cramif répondent à ces enjeux.

Elles s'inscrivent en particulier dans les priorités nationales et dans le plan d'actions du service prévention, à savoir :



Paris Capitale



Risques Chimiques Pros



TMS Pros



Formation à la prévention des risques



Risques Chutes Pros



Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines ont bénéficié d'aides financières de l'Assurance Maladie-Risques professionnels.

LES 10 LAURÉATS 2022



DM INDUSTRIE

Usinage de pièces métalliques en petites et moyennes séries

RESSORTS HUON DUBOIS

Fabrication de ressorts et de pièces embouties pour tous les secteurs industriels (pharmacie, cosmétique, automobile, aéronautique, défense, etc.)

SOCIAM

Fabrication d'équipements de collecte et de sécurité des déchets dans l'habitat collectif

XL INDUSTRIES

Réalisation de prototypes et machines de série pour le transport vertical de personnes

VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS

Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés

EIFFAGE GÉNIE CIVIL

Travaux de génie civil souterrains (tunnels, collecteurs d'assainissement, etc.)

RAZEL-BEC

Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés, terrassements, etc.

SUEZ EAU France PSO

Distribution d'eau et services d'assainissement

PRESSNETT

Blanchisserie-teinturerie de détail (Pressing)

AGIRC-ARRCO

Organisme de retraite complémentaire

DM INDUSTRIE

Activité : usinage de pièces métalliques en petites et moyennes séries

Lieu : Evry - Courcouronnes (91)

Dirigeant : Yann Didry

Nombre de salariés : 18

Cramif - Contrôleur de sécurité : Estelle Koëth



ACTIONS DE PRÉVENTION

- **Promouvoir la démarche** menée par une entreprise pour intégrer la prévention des risques professionnels lors de la conception et de l'aménagement d'un nouveau bâtiment, particulièrement vis-à-vis des risques liés aux brouillards d'huiles
- **Capitaliser** sur cette installation
- **Faire monter en compétence** le secteur d'activité



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Dans le cadre du **programme national Risques Chimiques Pros**, du fait de l'exposition des salariés à des brouillards d'huiles, l'établissement était suivi par le service Prévention de la Cramif dans ses anciens locaux à Cachan (94). Lors de son déménagement sur la commune d'Evry - Courcouronnes (91), l'établissement a été accompagné par le service Prévention pour la conception du bâtiment et des postes de travail.

Cet accompagnement technique s'est notamment matérialisé par des interventions du laboratoire de toxicologie industrielle (LTX), du laboratoire de bio-contaminants (LBC) et du centre de mesures physiques (CMP) de la Cramif pour l'identification des risques, la préconisation de mesures de prévention, l'aide à l'élaboration de cahiers des charges et l'analyse des devis des fournisseurs et prestataires.

Cette démarche a permis la mise en place d'un réseau de captage et d'extraction des brouillards d'huiles avec rejet à l'extérieur. Le groupe

d'aspiration et de filtration, placé à l'extérieur du local est accessible de plain-pied. Une centrale de traitement d'air et un réseau de gaines textiles micro perforées permettent l'apport d'air neuf, régulé en température, réparti dans l'ensemble du local.

Au-delà des mesures de prévention en lien avec les risques liés aux brouillards d'huiles, la démarche de conception des lieux et des situations de travail a abouti à :

- **la mise en œuvre de matériaux acoustiques absorbants** en sous face de toiture et en bardage des murs permettant de réduire les risques liés aux nuisances sonores
- **l'application d'une résine antidérapante** en revêtement de sol limitant les risques de chute de plain-pied
- **l'acquisition d'un pont roulant** pour la manutention des matières premières
- **la création d'ouvertures** privilégiant l'éclairage naturel

Ces investissements, qui n'étaient pas tous initialement prévus par l'entreprise, ont été partiellement financés par un contrat de prévention.



RÉSULTATS

- **Amélioration des conditions de travail** et de la prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dus au bruit, à l'exposition aux brouillards d'huiles, aux risques de chutes de plain-pied et aux risques liés à la manutention.
- **Atelier particulièrement lumineux** et peu bruyant au regard des activités de l'entreprise. L'absence de brouillard d'huile y est remarquable et très appréciée par les salariés qui soulignent qu'outre la réduction du risque chimique, l'absence de particules d'huile en suspension permet le maintien de la propreté des postes de travail, des sols et, plus globalement, l'amélioration des conditions d'hygiène, de santé et de sécurité.

RESSORTS HUON DUBOIS

Activité : fabrication de ressorts et de pièces embouties pour tous les secteurs industriels (pharmacie, cosmétique, automobile, aéronautique, défense, etc.)

Lieu : Conflans-Sainte-Honorine (78)

Dirigeant : Serge Huon, président et Stéphane Mauduit, directeur

Nombre de salariés : 87

Cramif - Contrôleur de sécurité : Emmanuelle Lepage



ACTIONS DE PRÉVENTION

- **Promouvoir la démarche** menée par une entreprise pour intégrer la prévention des risques professionnels lors de la conception d'une nouvelle chaîne de production
- **Faire connaître les solutions techniques** mises en œuvre auprès d'autres établissements



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle chaîne de production dite « protection sécurité de seringues », la direction de l'établissement a souhaité que la prévention des risques soit intégrée lors de sa conception. Une équipe projet pluridisciplinaire a été constituée.

Animée par le responsable « Performance Industrielle », elle est composée des responsables «QHSE», «Compression» «R&R et informatique» et des agents de fabrication. Des expertises externes (ergonome, IPRP, etc.) ont été mobilisées. Le service Prévention de la Cramif a notamment participé à la rédaction de cahiers de charges et à l'évaluation des nuisances sonores. Les fournisseurs d'équipements ont été sollicités.

Les améliorations apportées en matière de conditions de travail et de prévention sont significatives :

- **l'approvisionnement de la machine** s'effectue par gravité, à partir de sacs souples de grande capacité. Les pelletages manuels de 1,60 m de haut sont donc supprimés.

- **un travail sur la détection, l'analyse et le traitement** des sources de nuisances sonores a été réalisé (choix d'un compresseur à faible niveau sonore, désolidarisation des sources de vibrations, encoffrements avec double vitrage et joints périphériques des ouvrants, etc.)
- **les pièces produites sont acheminées** par un réseau pneumatique en sortie de chaîne dans des sacs souples de grande capacité suspendus au-dessus des bacs de conditionnement. Ceux-ci peuvent donc être remplis par gravité, sans nécessiter de manutention
- **l'amélioration des espaces de circulation** et de l'ergonomie
- **la sensibilisation, la formation et la prévention** des salariés aux risques spécifiques
- **les équipements de manutention** ont été spécifiquement choisis

Un contrat de prévention a été mis en œuvre.



RÉSULTATS

- **Suppression des manutentions manuelles** (400 000 t/an)
- **Diminution du bruit** de plus de 20 dB
- **Montée en compétences des salariés** en matière de prévention des risques
- **Satisfaction et motivation des salariés** grâce à l'amélioration des conditions de travail et de la prévention (équipement de travail neuf intégrant la prévention)
- **Démarche pérenne de prévention** au sein de l'établissement

SOCIAM

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE D'APPAREILS MÉCANIQUES

Activité : fabrication d'équipements de collecte et de sécurité des déchets dans l'habitat collectif

Lieu : Meaux (77)

Dirigeant : Julien Alberici

Nombre de salariés : 18

Cramif - Contrôleur de sécurité : Mélanie Gérard



ACTION DE PRÉVENTION

- **Promouvoir la démarche** menée par une entreprise pour maîtriser les risques professionnels liés aux fumées de soudage et de découpe plasma, au bruit et aux TMS
- **Capitaliser** sur cette installation
- **Faire monter en compétence** le secteur d'activité



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Au moment du projet de déménagement de l'entreprise dans un nouveau bâtiment, cette dernière a sollicité un contrat de prévention avec pour objectif principal, la captation des fumées de soudage.

L'accompagnement technique du service Prévention, en amont du projet, a permis d'identifier d'autres risques et d'intégrer la recherche de mesures de prévention dans le cadre, plus large, de la conception des lieux et des situations de travail (CLST). Ce travail conjoint avec l'entreprise a notamment conduit à caractériser l'acoustique du nouveau bâtiment, et définir le cahier des charges du réseau d'aspiration des fumées de soudage et de découpe plasma en collaboration avec le fournisseur de la ventilation.

Les préconisations qui en ont découlées ont conduit aux mesures suivantes :

- **mise en place d'un réseau d'aspiration des fumées** de soudage et de découpe plasma
- **utilisation de torches de soudure aspirantes**, soutenues par des potences équilibrées
- **création de box de soudage** et traitement acoustique des locaux (bureaux initialement accolés à l'atelier de production)



RÉSULTATS

- **Traitement acoustique efficace** : les niveaux sonores dans l'atelier de chaudronnerie sont considérablement réduits. Les box de soudure sont dorénavant isolés les uns des autres avec des parois traitées acoustiquement et des panneaux anti-uv.
- **Forte réduction de l'exposition au bruit** et aux risques d'inhalation de fumées de soudage. Les salariés notent une facilité d'utilisation des torches et des bras aspirants. L'entreprise dans sa globalité (direction et salariés) est ainsi satisfaite des mesures mises en œuvre.
- **Entreprise exemplaire** : une entreprise ayant des activités similaires est venue visiter les installations afin d'améliorer ses postes de soudage. D'autres visites sont pressenties par d'autres entreprises.

XL INDUSTRIES

Activité : réalisation de prototypes et machines de série pour le transport vertical de personnes

Lieu : Herblay (95)

Dirigeant : Gabriel Nardelli

Nombre de salariés : 66 salariés

et

VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS

Activité : ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés

Lieu : Nanterre (92)

Nom du directeur de projet (chantier ligne 18 - lot 1 GPE) : David Suprin

Nombre de salariés (chantier ligne 18- lot 1 GPE) : 682 salariés

Cramif - Contrôleurs de sécurité : Frédéric Hidoïn et Olivier Rémon du Pontavice



ACTION DE PRÉVENTION

- **Valoriser une innovation technique** issue d'un travail conjoint entre une entreprise et un fournisseur
- **Promouvoir la recherche de solutions innovantes** et l'application du principe de prévention au sein du secteur du BTP (tenir compte de l'évolution de la technique)



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Les chantiers du **Grand Paris Express** nécessitent le creusement de puits de grandes dimensions et souvent profonds de plus de 30 m. Les modalités de terrassement de ces puits posent régulièrement des problèmes d'accès au fond de fouille pour les salariés qui y travaillent (accès par des escaliers de chantier, paliers inférieurs peu accessibles, etc.) et des risques lors des opérations de rallongement des ascenseurs de chantier.

L'innovation a consisté en la **conception d'un ascenseur de chantier sur mâts** dont le rallongement s'effectue par le bas, depuis la cabine, en toute sécurité. Cette technique permet d'adapter régulièrement la position basse de la cabine d'ascenseur pour minimiser le dénivelé entre celle-ci et le niveau de fond de fouille du puits. Elle permet également au personnel du chantier d'accéder à celui-ci en toute sécurité, à toutes les étapes du terrassement.

À l'issue d'un processus commencé en janvier 2017, l'entreprise XL Industries a conçu et mis en œuvre l'ascenseur XE5 spécifiquement pour ce type d'utilisation.

Pendant toutes les phases de développement et de test, XL Industries a impliqué des entreprises du secteur des travaux souterrains et des institutionnels de la prévention (Cramif, INRS, OPPBTP). Les retours d'expérience apportés par l'entreprise VINCI Construction Grands Projets ont été pris en compte.

Entre septembre 2020 et février 2022, on dénombre **21 ascenseurs XE5 installés sur les chantiers du Grand Paris Express**.



RÉSULTATS

- **Baisse de la pénibilité** pour les salariés accédant à leur poste de travail
- **Diminution des risques** lors des opérations de prolongement ou de raccourcissement de l'ascenseur
- **Diminution des risques d'interférence** entre l'ascenseur et l'environnement du chantier (personnes et matériels) pendant les phases de terrassement et de construction des infrastructures
- **Suppression des risques lors du déplacement** des paliers de jonction entre la cabine et le fond de fouille

EIFFAGE GÉNIE CIVIL GRANDS TRAVAUX SOUTERRAINS

Activité : travaux de génie civil souterrains (tunnels, collecteurs d'assainissement, etc.)

Lieu : Vélizy-Villacoublay (78)

Dirigeant (chantier lignes 15S – 16) : Sébastien Macabies

Nombre de salariés : 608

et

RAZEL-BEC GROUPE FAYAT

Activité : ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés, terrassements, etc.

Lieu : Saclay (91)

Dirigeant : Gilles Patrosso

Nombre de salariés : 1 961

Cramif - Contrôleur de sécurité : Jean-Philippe De Carvalho



ACTION DE PRÉVENTION

- Valoriser une démarche d'innovation technique issue d'un groupement d'entreprises
- Promouvoir le dispositif mis au point



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Les chantiers du **Grand Paris Express** comptent un nombre important d'ouvrages enterrés (puits, gares souterraines, etc.) dont la profondeur et les dimensions sont variables.

Les modalités de construction de ces ouvrages impliquent l'utilisation de butons horizontaux provisoires, soutenant les parois vis-à-vis des poussées des terres. Les opérations de mise en place et de retrait de ces butons métalliques de gros diamètres (\varnothing 1 200 mm) et de grandes longueurs (fréquemment plus de 20 m) généraient notamment des risques liés à des travaux de soudure ou de découpe au chalumeau en milieux confinés (inhalation de fumées de soudage et de découpage).

Sollicité par le service Prévention de la Cramif sur ce sujet, le groupement d'entreprises a étudié et mis au point un **dispositif permettant de supprimer les risques concernés et de prendre en compte d'autres risques** inhérents au procédé antérieurement mis en œuvre, tels que les risques liés à la décompression « soudaine » du buton lors du retrait de celui-ci par découpage au chalumeau.

Le principe, inspiré d'une technique déjà mise en œuvre dans des butons ou des étais de dimensions très inférieures, consiste à intercaler entre une des parois et le buton, un compartiment rempli de sable. Cette opération s'effectue lors de la pose du buton, avant la mise en compression de celui-ci. Lors de l'opération de retrait du buton, le compartiment est vidangé en laissant s'écouler le sable par gravité. Cette action engendre l'annulation des efforts de compression présents dans le buton et permet de le déposer sans avoir à le découper.

Un mode opératoire, des sensibilisations et des formations à destination des salariés ont été réalisés.



RÉSULTATS

- **Suppression des risques liés au phénomène de décompression soudaine des butons au moment de leur retrait**
- **Suppression des risques liés aux fumées de soudage**
- **Forte diminution du risque de chutes de hauteur**
- **Diminution du risque de heurt et d'écrasement**
- **Diminution du risque de TMS**

SUEZ EAU FRANCE RÉGION PARIS SEINE OUEST

Activité : distribution d'eau et services d'assainissement

Lieu : Le Pecq (78)

Dirigeant : Olivia Amozig-Bellot

Nombre de salariés : 756

Cramif - Ingénieur conseil : Frédérick Doudon



ACTION DE PRÉVENTION

- **Valoriser une action de prévention** réalisée dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue impliquant tous les acteurs concernés et centrée sur les risques métiers
- **Promouvoir les actions de sensibilisation** aux risques professionnels et de formation à leur prévention



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

L'établissement a identifié le besoin de disposer d'un site dédié à des formations pratiques, basées sur des mises en situation concrètes reproduisant les conditions d'intervention sur chantiers.

La création d'une **plateforme de formation, d'entraînement et de communication** (manifestations en lien avec la prévention, etc.) a donc été décidée. Elle a été conçue dans le cadre d'un processus d'amélioration continue qui a impliqué l'ensemble des acteurs concernés (comité de direction, préventeurs, médecine du travail, correspondants plateforme, leaders métiers, managers, RH, etc.)

Elle a été présentée au service Prévention de la Cramif et intégré à la **démarche TMS Pros**.

À ce jour, cet outil est constitué d'une salle de formation, pour les parties théoriques, et d'installations comprenant :

- un ouvrage enterré
- des tampons de regards scellés sur des dalles béton
- une armoire électrique branchée sur 12V pour s'entraîner à la consignation électrique
- une fouille pour la pose de blindage
- un espace voirie pour le balisage de chantier

Chaque atelier permet à tous les salariés, et particulièrement aux nouveaux embauchés, d'être sensibilisés aux risques et d'être formés à leur prévention dans des conditions parfaitement sécurisées reproduisant les situations réelles de travail. Des scénarii sont à disposition sur place et consultables sur le site web de l'entreprise.

Des leaders métiers, en mesure de réaliser des actions de sensibilisation, ont été nommés.



RÉSULTATS

- **Plateforme accessible à tous** : elle permet aux organismes de formation, aux encadrants, aux leaders métiers, aux RH, aux salariés, etc. d'organiser, de réaliser et de participer à des sensibilisations, des quarts d'heure prévention (QHP), des formations réglementaires ou des formations de courtes durées adaptées à des risques métiers spécifiques
- **Répartition de son taux d'occupation** : 50 % de formations réglementaires (y compris les formations relatives au CATEC « certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés »), 45 % de QHP d'équipes et 5 % de visites de démonstrations, événements, communication
- **Mise en place d'un 6^{ème} atelier en cours** (dépotage de produits chimiques)

La plateforme sécurité fait l'unanimité auprès des collaborateurs, des encadrants et des formateurs. Elle constitue un **lieu fédérateur autour de la santé et de la sécurité au travail et de la prévention des risques.**

PRESSNETT

Activité : blanchisserie-teinturerie de détail (Pressing)

Lieu : Suresnes (92)

Dirigeant : Laurent Grandisson

Nombre de salariés : 4

Cramif - Contrôleur de sécurité : Najette Dahou



ACTION DE PRÉVENTION

- **Valoriser l'implication d'une TPE dans une démarche d'amélioration** continue des conditions de travail et de la prévention, en intégrant les évolutions techniques de son secteur d'activité
- **Promouvoir les solutions techniques** auprès des autres entreprises de ce secteur d'activité
- **Faire connaître les possibilités d'accompagnements techniques** et financières proposées par le service Prévention de la Cramif à destination des TPE



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Depuis 15 ans, l'établissement mène une démarche continue de prévention des risques professionnels.

En 2007, l'établissement a fait l'acquisition d'une machine de nettoyage à sec intégrant un système de remplissage automatique du perchloroéthylène et d'une pompe à boue.

En 2008, cette machine a été encoffrée et une ventilation localisée installée. Ces mesures ont permis la réduction du risque chimique.

En 2013, l'établissement a acquis une cabine de détachage à aspiration frontale, 3 tables à repasser réglables en hauteur, 3 fers vapeurs légers et une housseuse semi-automatique pneumatique.

En 2018, la housseuse précitée a été remplacée par une emballeuse automatique.

En 2020, l'établissement s'est doté d'une presse pour col et poignet, d'un topper pour pantalon, d'un mannequin pour veste et d'un ensemble complet de repassage de chemise humide.

Les investissements précités, réalisés en 2018 et 2020, ont été partiellement financés par des contrats TPE et ont permis d'améliorer encore les conditions de travail des salariés et la prévention des troubles musculosquelattiques (TMS).

Parallèlement, sans bénéficier de financement de la Cramif, l'entreprise a substitué le perchloroéthylène par un solvant moins nocif en 2018, puis elle a supprimé le risque chimique en adoptant la technologie de l'aquanettoyage en 2021. De même, sans financement, l'établissement a saisi l'opportunité de son déménagement dans un nouveau local pour installer un convoyeur électrique (prévention des risques TMS et RPS).

Cette année, un diagnostic ergonomique a été réalisé par l'ergonome du Service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi) qui suit l'établissement, afin de remplacer les 3 tables à repasser et d'acquérir des bacs à linge à fond constant.

Outre la mise en œuvre des aides financières, le service Prévention de la Cramif a accompagné techniquement l'établissement pour la réalisation de ses différents projets.



RÉSULTATS

- **Suppression des risques chimiques** liés à l'utilisation du perchloroéthylène ou des produits de substitution
- **Mise en place d'une démarche de prévention des TMS** tout au long du parcours du vêtement à nettoyer
- **Entreprise exemplaire** : l'établissement PRESSNETT reçoit régulièrement des dirigeants et des salariés d'autres pressings soucieux de mettre en œuvre des démarches analogues

AGIRC-ARRCO

Activité : organisme de retraite complémentaire

Lieu : Paris 12^e (75)

Dirigeant : François-Xavier Selleret

Nombre de salariés : 1 005

Cramif - Chargé de mission PDP-MEE : Frédéric Rambinaising



ACTION DE PRÉVENTION

- Promouvoir une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
- Mettre en évidence l'importance de l'implication de l'entreprise pour la réussite d'une démarche de PDP, notamment à travers sa politique de maintien dans l'emploi, la mobilisation et l'accompagnement du responsable de service et des collègues du salarié, la sollicitation des compétences internes (RH, préventeurs, etc.) et externes (ergonomes, assistantes sociales, etc.)
- Faire connaître la démarche d'essai encadré



DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- Parcours de maintien dans l'emploi d'un salarié en situation de handicap physique et cognitif.

L'intervention a eu pour objectif de **coordonner les différents acteurs du maintien en emploi autour du salarié**. Ainsi le médecin du travail, l'assistante sociale et l'ergonome du Service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi), l'employeur, les services sociaux de la sécurité sociale et le service d'accompagnement pour adulte handicapé de l'APF28, ont œuvré sur une durée de 11 mois pour définir et animer les différentes étapes nécessaires au maintien en emploi.

L'accompagnement a permis d'aménager le poste de chef de projet informatique en utilisant le dispositif de **l'essai encadré**. Des mesures organisationnelles et matérielles ont été mises en place pour adapter la situation de travail en fonction de l'évolution de l'état de santé du

collaborateur. Des actions de sensibilisation au handicap (et notamment au handicap « invisible ») ont été faites auprès des collègues du salarié.

La volonté de l'établissement d'inscrire cette démarche dans un cadre participatif, pluridisciplinaire, centré sur les besoins du salarié et de ses collègues de travail, a largement contribué à sa réussite.

La forte implication du chef de service en a été un des moteurs et elle s'est appuyée sur la politique PDP et RSO de l'entreprise.



RÉSULTATS

- **Maintien en emploi du salarié**
- **Adaptation du poste et de l'organisation du travail** en fonction des besoins et des capacités du salarié. Le SPSTi a joué un rôle de coordinateur entre les différents partenaires et intervenants.

La démarche et l'utilisation de l'essai encadré ont permis :

- **à l'employeur**, d'améliorer ses possibilités d'aménagement des situations de travail et de maintien en emploi
- **au salarié**, de revenir progressivement en emploi et de conserver son poste
- **au service de santé au travail**, d'affiner son expérience dans la mise en place de l'essai encadré en coordination avec les services de la Sécurité sociale.

L'expérience acquise par les différents acteurs en matière de coordination sera un gage de reproductibilité de ce type d'action.

À propos de la Cramif

À la Cramif, nous avons pour mission de **prévenir, accompagner et réparer les fragilités liées à la santé en Île-de-France, tant sociales que professionnelles.**

Dans le cadre des orientations des pouvoirs publics et de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, notre rôle est donc plus que jamais indispensable.

Au contact direct des assurés et en lien avec les professionnels de santé, nous agissons auprès des personnes en difficulté ou en rupture de soins et leur permettons de gagner en autonomie. Nous versons des prestations d'invalidité à plus de 100 000 bénéficiaires en Île-de-France. Nous accompagnons les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et intervenons dans l'aménagement de leur cadre de vie et de leurs postes de travail en entreprise. Et parce que les fragilités sociales génèrent des difficultés d'accès aux soins, nous proposons dans notre centre médical des consultations à tarifs conventionnés.

Aux côtés des entreprises de la région, nous les aidons à préserver la santé de leurs salariés en les accompagnant, en les formant et en mettant en place un système de cotisation incitatif. Lorsqu'un risque se réalise, nous réparons ses conséquences, en contribuant à la reconnaissance des maladies professionnelles.

Chaque année, nous accompagnons également plus de 17 000 assurés pour leur éviter une désinsertion professionnelle suite à un accident ou une maladie. Prévenir, accompagner, réparer les fragilités, etc. À la Cramif, nous sommes **1 800 collaborateurs impliqués** pour répondre avec de plus en plus d'efficacité à une nécessité sociale, économique et humaine grandissante.



Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

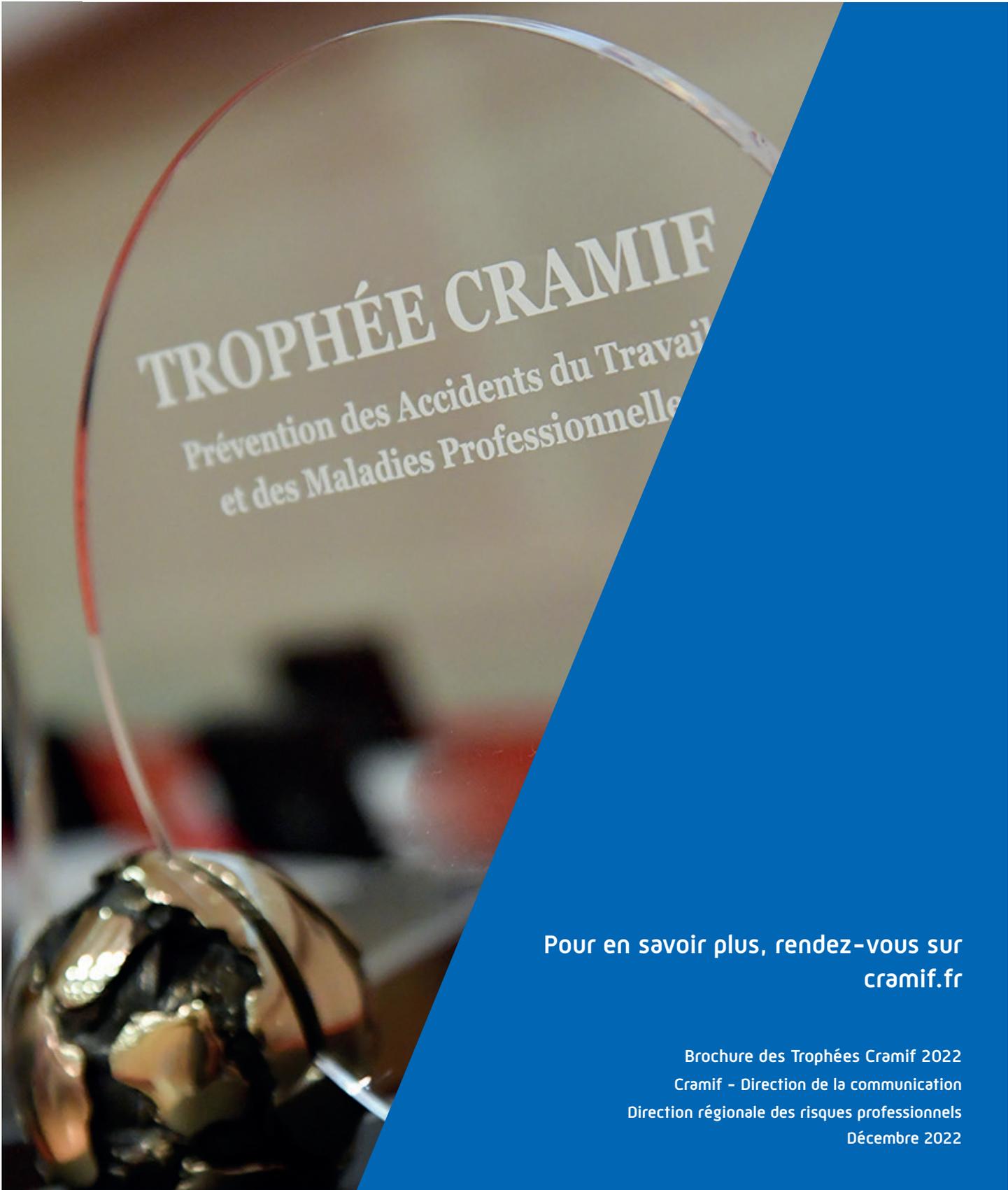
Contact presse :
presse.cramif@assurance-maladie.fr

01 40 05 29 79 / 37 69

07 60 24 97 79

Retrouvez les films présentant les actions de prévention des entreprises lauréates 2022 sur :

- cramif.fr/trophees-2022
- [youtube.com/@Cramif Assurance Maladie](https://youtube.com/@Cramif_Assurance_Maladie)



TROPHÉE CRAMIF
Prévention des Accidents du Travail
et des Maladies Professionnelles

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

Brochure des Trophées Cramif 2022
Cramif - Direction de la communication
Direction régionale des risques professionnels
Décembre 2022



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France